

Comité technique des services centraux du réseau de la DGFIP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Une seule matinée pourrait-elle suffire à épuiser les sujets posés au dialogue social du périmètre de notre instance locale ? Prenons, par exemple, la transformation des statuts avec les recours accrus aux contractuels. Outre que ce mode de recrutement offre moins de garanties à l'accès à tous aux charges publiques que nos bons vieux concours, il est à craindre qu'au nom de l'expertise, ce dispositif soit utilisé plus que de coutume dans les recrutements dans les services centraux. À l'heure où le débat parlementaire est déjà très engagé, nous demandons à être informés des orientations de l'Administration à ce propos.

Nos publics contribuables et institutionnels sont vent debout contre la géographie revisitée des services déconcentrés. La presse et les réseaux sociaux en témoignent abondamment. Évoqué à travers des déclarations intempestives dans la presse et au cours du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 20 juin 2019¹, la nôtre de géographie revisitée est source d'inquiétude pour nos collègues quels que soient nos grades et emplois : Nous voulons savoir ! Cela vaut aussi pour les mystérieux objectifs de la DGFIP 2022. Pour résumer, nous avons deux théories : celle du complot ou celle du bazar en coulisse. Laquelle est la bonne ?

Concernant notre ordre du jour, nous pouvons nous féliciter du bon fonctionnement du prélèvement à la source. Mais, il faut prendre garde que rien ne sera validé avant l'été prochain. N'est-il pas prématuré de démanteler une organisation alors que le processus métier n'est pas achevé ?

La réorganisation de la sous-direction SI-1 interroge sur l'efficacité de nos productions informatiques. Notre vision doit s'étendre aussi à la sous-direction SI-2, dont le manque de moyens ralentit les processus de mise en production et entraînent de nombreux retards sur les projets en cours. L'externalisation à des prestataires en perpétuelle montée de compétence ne facilite pas les choses.

Les questions sur la DLF relèvent de l'articulation de ses équipes avec les ministres et la direction du budget. Quel sera le nouveau positionnement de nos collègues par rapport au nouvel organigramme ? Parlant chiffage, ces réformes supposeront sans doute un renfort humain et matériel. Nous attendons sans doute la rédaction d'un nouveau décret.

Concernant notre quotidien, nous avons les traditionnelles questions des fermetures estivales :

- Fermeture du RER A la semaine du 12 août (impact direct sur les sites de Noisy-le-Grand, de Noisiel mais aussi sur Paris et Montreuil).
- Fermeture du restaurant de Noisiel (sans solution de remplacement en voisinage direct → nous rappelons notre suggestion de titres-restaurants, moins cher que les crédits d'heure pour aller au 10 rue du Centre à Noisy-le-Grand)
- Fermeture du restaurant de Noisy-le-Grand (Montaigne)
- Fermeture du restaurant Reuilly (sous le Necker)

Nous vous remercions, toutefois, pour votre bonne volonté envers la représentation syndicale dans un contexte et un rôle contraints.

1 <https://www.gouvernement.fr/transformation-publique-le-gouvernement-tient-ses-engagements>

Réorganisation de la sous-direction SI-1 (pour avis)

La sous-direction SI-1 est fortement réorganisée. Quel a été le cheminement qui a abouti à ce projet ? Y a-t-il eu des étapes de concertation et des groupes de travail ? Nous nous souvenons que cette méthode participative avait été au cœur de la rédaction du plan stratégique informatique pour 2011 et avait porté ses fruits.

Sur les emplois, nous avons identifié 3 ETP supplémentaires dans l'évolution globale des effectifs des bureaux concernés. Qui devra payer ? Est-ce compris dans les 11 emplois nets supplémentaires donnés à SI au titre de la loi de finances pour 2019 ?

En matière logistique, nous nous demandons comment vont être réalisés ces déménagements de grande ampleur : 40 personnes si on en croit le tableau de suivi rien qu'à Montreuil ! Mais quid du Kibori de Nantes ? Cela ne pourra pas être fait dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre. Quels seront l'organisation et le calendrier ?

Une autre question est celle de la coordination avec les différents acteurs. Rien que pour la première phase, il faudra redéfinir les BALF, prévenir les partenaires &c.

Concernant la notation et les soutiens accordés quant aux formations et promotions, nous rappelons le principe de continuité de gestion des agents.

Du fait de la seconde vague, une réorganisation des bureaux SI-1C et SI-1D est-elle prévue ?

Qu'en est-il du secrétariat de l'ancien bureau SI-1F ?

Par ailleurs, cette opération donne lieu à des réorganisations internes à chaque nouveau bureau. La division 5 du nouveau bureau SI-1F perd par exemple les portails agents au profit de la division 4. Même des petites équipes sont séparées : SLAM va de SI-F à SI-1F mais THEMIS part à SI-1B. Quelles sont les raisons de ces choix ?

Avis favorable

Fermeture de la direction de projet Prélèvement à la source (pour avis)

Il semble logique de supprimer cette direction de projet maintenant que le projet est « en activité ». cela ne signifie pas pour autant que le PAS soit un succès. Il faudra attendre un cycle complet (août 2020) pour pouvoir en juger. Que va-t-il advenir des 7 agents du service ? Quelles solutions d'accompagnement avez-vous prévue ? Des points de chute ont-ils été prévus pour l'AFIP et les 3 AFIPA, ainsi que pour l'IDIV et la secrétaire ? Ont-ils eu la possibilité de participer aux mouvements de mutation ?

Abstention

Réorganisation de la direction de la législation fiscale (pour information)

Le projet semble cohérent mais nous voudrions savoir quel accompagnement est prévu dans la réorganisation d'une direction caractérisée par un taux de rotation des agents très élevé. Nous espérons que cette nouvelle organisation améliorera sensiblement les conditions de travail qui, pour de nombreux collègues, est à la limite du supportable.

Nous rappelons qu'en toute circonstance, l'employeur est tenu de respecter les prescriptions de la directive européenne 2003/88/CE qui, dans un environnement DGFIP, exige pour les agents à la



pointeuse, notamment 12 h de repos consécutif par jour (si on débauche à 21 h 34 min, on ne peut reprendre le travail qu'à 9 h 34 min).